

MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 16 novembre 2025				
<p>Date de la convocation 13/11/2025</p> <p>Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 9 Votants 9</p> <p>Secrétaire de séance : Laurent PARENTINI</p>	L'an deux mil vingt-cinq, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire.			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	Anne DURAND	X		
	Rodolphe THIRIEZ	X		
	Patrick MICHEL	X		
	Florence MALAVIALLE	X		
	Nicole RATAJCZAK	X		
	Nicole MATHE	X		
	Alain SANCHEZ	X		
	Florence FREY		X	
	Laurent PARENTINI	X		
	Brice HOULES	X		Arrivé à 18h04
	Delphine LÉBOUCHER		X	
	Edith GARCIA		X	
	Alexandre SINTES		X	
Sébastien FOULQUIER		X		
Alessia LOURME-RUIZ		X		

2025049 - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2024

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable 2024,

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le : 20/11/2025

Pour extrait conforme

La Maire,
Anne DURAND

